

Déclaration pour une gouvernance intelligente des villes durables

Les villes africaines connaîtront une évolution rapide liée à la croissance démographique et à l'exode rural. Elles auront des défis à relever pour le développement durable face aux enjeux climatiques, environnementaux et socio-économiques.

Dans ce contexte, l'ONG Urbanistes Sans Frontières (USF) a mis en place un programme "Afrique Villes Durables (AVD)" afin de renforcer l'expertise publique et privée liée aux problèmes d'urbanisation en partenariat avec les pays d'Afrique.

USF prône la gouvernance partenariale et participative pour le développement des villes et des territoires durables en application des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la mise en oeuvre du Nouvel Agenda Urbain.

La démarche d'USF est fondée sur plusieurs approches : globale, transversale, locale, régionale et partenariale. Six groupes thématiques, avec 60 experts, sont au travail dans le programme « Afrique Villes Durables ». Pour chaque région africaine, ce programme prévoit un projet urbain pilote et exemplaire. A la suite des résultats de ce travail collaboratif sur de nombreux pays africains, USF et ses partenaires déclarent la nécessité de mis en place des interventions urgentes dans trois domaines :

- 1- Lutter contre les inondations grâce à la mise en place de :
 - documents de prévention des risques ;
 - documents et règles d'urbanisme ;
 - projet urbain intégré ;
 - ouvrage urbain et paysager adapté ;
 - plan d'action donnant la priorité aux secteurs disposant d'équipements.

- 2- Valorisation de déchets grâce à une réelle politique publique en matière de :
 - stratégie nationale et territoriale : « plan déchets » ;
 - mode de ramassage des ordures ;
 - moyens de tri sélectif ;
 - transformation des déchets en énergie ;
 - création d'entreprises et d'emplois dans le secteur de l'économie circulaire.

- 3- Développement des énergies renouvelables grâce à des éléments suivants :
 - stratégie nationale et territoriale : autonomie en énergies propres et renouvelables ;
 - création d'entreprises et d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables ;
 - programmation neuve et réhabilitation de bâtiments en énergies renouvelables et matériaux adéquats.